

# TAXE d'APPRENTISSAGE

Le Lycée Professionnel Agricole "La Ricarde", est un lycée dispensant des formations de la classe de la 3ème au BTS, une Unité de Formation en Apprentissage (UFA) et une exploitation agricole support d'applications pédagogiques de plus de 80 hectares. L'enseignement est tourné vers les métiers de productions végétales, la nature et le machinisme agricole.

Dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la taxe d'apprentissage est calculée sur la Masse Salariale et comprend 2 fractions :

87 % destiné au financement de l'apprentissage (versée auprès de votre OPCO),  
13 % destiné au financement des formations techniques et professionnelles, versé sans intermédiaire aux établissements.

**Le Lycée professionnel agricole La Ricarde peut bénéficier des 13 % de la taxe d'apprentissage, vous pourrez affecter directement votre barème au Lycée sans passer par un intermédiaire.**

Code d'habilitation du Lycée : 0840606C

L'échéance : Avant le 31 mai 2022

Comment ?

- Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du LPA La Ricarde
- Par virement
- Par don en nature (équipements, matériels)

Un reçu libératoire précisant le montant et la date de versement vous sera adressé après réception. En cas de contrôle de non versement de ces 13 %, les entreprises sont redevables du double à l'URSSAF !



**La taxe d'apprentissage est une dotation précieuse pour nos apprenants. L'enseignement public agricole a un fort besoin de soutien financier pour répondre aux défis sociaux et économiques actuels qui nécessitent des investissements coûteux en équipement et fournitures pédagogiques. Ceci permettant à nos élèves et apprenants de suivre des formations toujours plus professionnalisantes et innovantes.**

# ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2022

Solde de 13 % affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles  
Décret n° 2019 - 1491 du 27 novembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

## RNSEIGNEMENTS

Votre entreprise :

Etablissement bénéficiaire :

Lycée Professionnel Agricole LA RICARDE

1016 Chemin de l'Ecole d'Agriculture

84800 L'ISLE SUR LA SORGUE



Siren / Siret : .....

Contact de l'entreprise :

Nom : ..... Prénom : .....

Tél : ..... Email : .....

Votre masse salariale 2021 ..... €

0.68 % = ..... €

Solde Ecole de 13 % TA 2022 : ..... €

Subvention en Matériel déductible : ..... €

Bonus Alternant déductible ..... €

Montant de Votre versement :

Code UAI de l'Ecole : **0840606C**

Au profit de l'Ecole : **LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE LA RICARDE**

Modes de règlement :

Virement

IBAN : FR76 1007 1840 0000 0010 0238 045

BIC : TRPUFRP1

Mentionner votre N° de SIRET en libellé de votre virement

ou

Chèque

N°.....

Nom de l'établissement bancaire .....

A l'ordre de : **Agent comptable du Lycée PÉTRARQUE & LA RICARDE**